

EN PHASE AVEC LES ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'équipe du 113^e congrès a bouclé son rapport sur les thèmes #Familles#Solidarités#Numérique et prépare ses propositions. Un bon moment pour recenser les avancées et les défis à surmonter en compagnie de son président, Thierry Thomas.

Propos recueillis par Yves Hardy



rassurez-vous, ce sera un vrai congrès. Ainsi, la dernière demi-journée, celle du mercredi 20 septembre, s'ouvrira par le rapport de synthèse de Sophie Gaudemet, professeur à l'université Paris-Sud, et se clôturera par un débat d'experts et de personnalités prolongeant ceux des commissions. Les avancées technologiques font avancer le droit. Fort bien. Mais jusqu'où va-t-on? Peut-on imaginer que demain nous ne recevons plus de clients dans nos offices? Faut-il se féliciter de l'amélioration des performances physiques et mentales de l'homme par le biais des sciences et des nouvelles technologies, ce qu'on appelle le transhumanisme? Certains encourageront ces évolutions; d'autres prendront du recul en rappelant que tout ne pourra être dématérialisé. Je crois que les réflexions portées par la profession et ses invités captiveront l'auditoire jusqu'à la fin.

NVP : De prime abord, le lien n'apparaît pas évident entre les trois thèmes retenus...

T. T. : De prime abord peut-être. Votre réaction rejoint celles de notaires interloqués lors de l'énoncé de l'intitulé : « *Mais vous allez faire trois congrès en un !* », me disaient-ils. Non, car les liens entre les trois thèmes existent bel et bien. Le point commun est qu'il s'agit de sujets sociétaux en constante évolution. Certains constituent même des sujets sensibles qui s'immisceront sans doute dans les joutes des prochains scrutins présidentiel et législatif. Concernant le premier thème, nous évoquerons bien sûr la famille classique et les couples pacés, mais nous ne pourrons pas ignorer les évolutions

récentes relatives au mariage pour tous, à la PMA et à la GPA. Nous éclairerons les débats de quelques flashes sur la situation prévalant chez nos voisins (Belgique, Suisse, etc.). À propos du deuxième thème, la solidarité, nous ferons le bilan de nos outils de solidarité. En particulier, dix ans après son lancement, du mandat de protection future. La loi n'a pas recueilli de la part de la profession l'engouement que l'on attendait au départ. Pour quelles raisons? Quels freins à sa mise en place? Quid de son fonctionnement lorsqu'il entre en vigueur au moment où la personne est déclarée inapte? Le contrôle annuel des actes de gestion du mandataire et sa responsabilité engagée en cas de fautes non perçues sont-ils dissuasifs? Je crois que l'équipe sera force de proposition sur le sujet. Enfin, comment ne pas remarquer que le thème de la troisième commission, le numérique et ses déclinaisons, la dématérialisation, la sécurisation des données personnelles, impacte les thèmes des deux autres commissions? De manière plus générale, il imprime aujourd'hui sa marque sur tous les sujets du droit et de la vie en société.

NVP : Un fil d'Ariane traverse-t-il tous les thèmes qui seront brassés à Lille?

T. T. : S'il en est un, c'est le désengagement de l'État. La première commission reviendra bien sûr sur ce sujet d'actualité qu'est le divorce sans juge. Cette nouvelle donne de la séparation des couples confère un rôle nouveau au notaire. Il devient celui qui enregistre et officialise le divorce. Ce rôle est diversement apprécié par les confrères. Mais n'oublent-ils pas que dans le projet

NVP : C'est la première fois que le hashtag figure dans l'intitulé d'un congrès. Est-ce à dire qu'il se déroulera sous le signe des réseaux sociaux?

Thierry Thomas : Pas forcément. En choisissant ce thème, ma volonté était que le congrès soit en résonance avec l'actualité. Autrement dit, que le notariat rassemblé à Lille fasse la preuve qu'il est connecté aux évolutions majeures de la société.

NVP : Ce congrès raccourci à deux jours et demi ne sera pas un congrès au rabais?

T. T. : Certainement pas. C'était aussi une volonté de ma part. Je suis notaire depuis vingt-cinq ans et fréquente les congrès depuis un quart de siècle. Comme nombre de mes confrères, ils m'ont parfois paru longs. J'ai opté pour un format ramassé que j'espère plus *punchy*. Mais



initial de la chancellerie, le notariat était exclu? En matière de solidarité, le notaire est témoin du vieillissement de ses clients, reflet de celui de la population française. Beaucoup envisagent, tant qu'ils ne souffrent pas d'une perte d'autonomie, de terminer leur vie chez eux, ce qui arrange l'État qui n'est pas en mesure de fournir les capacités d'hébergement adaptées suffisantes. Problème, ces anciens ne

disposent pas toujours des moyens financiers à cette fin de vie paisible. Alors, ne faut-il pas revisiter le viager et un outil méconnu, le prêt viager hypothécaire? Il peut répondre aux besoins des plus de 65 ans. Enfin, sur le thème du numérique, la profession a montré son savoir-faire, de la première signature électronique à la visioconférence et à la signature à distance. La troisième commission va

également démontrer le fonctionnement de la *blockchain* et soutenir qu'elle ne menace nullement l'authenticité. Elle traitera aussi de l'avenir numérique de la profession. La mise en œuvre de Tél@ctes a autorisé un dégraissage des services de la publicité foncière. Et lors du dernier congrès de Nantes, le directeur de la DGFIP a annoncé un nouveau désengagement de l'État en évoquant le futur accès direct des notaires aux fichiers immobiliers. Où en est-on de cet important chantier?

NVP : Quel message avez-vous envie d'adresser à vos confrères afin qu'ils vous rejoignent à Lille?

T. T. : Je ne leur cache pas que j'ai craint ces derniers mois que la profession implose, suite notamment aux assauts de la loi Croissance et de ses conséquences. Alors, je souhaiterais que le congrès de Lille soit, après la traversée des épreuves, celui de la cohésion retrouvée. Notre équipe s'est emparée de sujets sociétaux majeurs et va démontrer à l'occasion sa force de proposition. De quoi séduire les jeunes, les nouveaux entrants dans la profession. Et de quoi impressionner les pouvoirs publics. Ses représentants pourront se dire : hier, cette profession s'est rebiffée. Aujourd'hui, elle est à nouveau en ordre de marche et, en plus, elle formule des propositions intéressantes, au-delà de l'immobilier et de la succession, thèmes de passage obligé chez le notaire. Alors oui, administrons cette preuve éclatante de notre unité et de notre dynamisme !



L'ENJEU DE LA MORT NUMÉRIQUE

Notaire à Cholet (Maine-et-Loire) et rapporteur général du congrès, Bernard Delorme souligne que des clients internautes s'interrogent sur le devenir des données concernant leurs proches ou eux-mêmes après la mort. « *Beaucoup d'entre eux, dit-il, disposent de profils Facebook, LinkedIn ou Instagram. Et rares sont ceux qui n'ont pas transmis des données personnelles hébergées sur des serveurs.* » « *Au-delà de l'effacement des données de notre vivant abordé par la loi Lemaire sur le numérique du 7 octobre 2016, reprend Bernard Delorme, la question demeure de la transmission de ces données à l'issue d'un décès.* » Certains plaident en faveur de leur suppression, d'autres souhaitent atteindre l'éternité numérique par la vie en ligne. « *Quelles instructions dois-je laisser aux hébergeurs, à mon interlocuteur Facebook, à mes héritiers ou à un tiers? Et quels pouvoirs auront ces instructions?* » Encore un débat d'actualité autour des nouveaux droits – droit à l'oubli ou droit à la portabilité des données – que la troisième commission devrait ressusciter à Lille...